

RESPONSABLE DE LA VIE ASSOCIATIVE (H/F)

Cadre d'emplois des Rédacteurs

Située entre la Ville de Mulhouse et son agglomération à l'Est et le massif des Vosges à l'Ouest, la Ville de Cernay, membre de la Communauté de Communes de Thann Cernay, est une collectivité en plein développement. Sa localisation lui offre attractivité économique et dynamisme démographique.

MISSIONS :

Responsable du Service des Sports, des Associations et de la Jeunesse au sein de la Direction Technique, vous êtes, en lien avec l' élu référent, garant du bon fonctionnement du service et de l'emploi optimal de ses moyens afin de mettre en œuvre efficacement les politiques communales décidées par les élus.

Vos principales missions sont :

- La coordination de l'activité du service : le management des collaborateurs et la bonne gestion des installations sportives et associatives (mises à disposition, entretien, conformité, etc.) ;
- Le suivi rigoureux des moyens financiers (chiffrage et exécution budgétaire, engagement comptable, validation des factures, etc.) et matériels du service (utilisation, entretien, maintenance, etc.) ;
- L'organisation des animations en faveur de la jeunesse (programme, communication, inscription, partenaires, etc.) ;
- La gestion des relations avec les associations, notamment la mise en œuvre et le suivi des contractualisations et des partenariats (sécurité juridique, élaboration, exécution, etc.) ;
- Le traitement des demandes de concours des associations pour l'organisation de manifestations (aide matérielle et logistique, autorisations administratives, etc.) ;
- La gestion des dispositifs communaux de subventionnement des associations (examen des demandes, attribution, exécution et contrôle).

PROFIL :

De formation supérieure en gestion de projets ou administrative, vous disposez de bonnes connaissances sur le fonctionnement des collectivités et maîtrisez les outils de gestion budgétaire.

Maniant les logiciels de bureautique, vous disposez d'une aisance rédactionnelle.

Vos aptitudes à la coordination d'équipe et à la conduite de projets ainsi que votre sens de l'organisation et de l'anticipation, vous permettent de hiérarchiser les priorités et respecter les délais impartis.

Vous démontrez par ailleurs votre sens du relationnel et de la diplomatie.

CONDITIONS D'EXERCICE :

- Droits à congés annuels : 25 jours de congés, 12 jours de RTT et 2 jours de fractionnement (sous condition d'éligibilité). Monétisation du Compte Epargne Temps.
- Rémunération : rémunération indiciaire + régime indemnitaire (RIFSEEP) + 13ème mois.
- Action sociale : participation financière aux titres restaurant, adhésion au CNAS et CE+, participation employeur à la protection sociale complémentaire dans le cadre d'un contrat labellisé (complémentaire santé et assurance de prévoyance).
- Transport : remboursement à 75 % des coupons d'abonnement de transports en commun pour le trajet domicile-travail (commune desservie par le « Tram-Train »).

Poste à temps complet à pourvoir dès que possible - **Date limite des candidatures : 9 novembre 2025**

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser par voie postale ou électronique :

cernay@ville-cernay.fr

Mairie de Cernay

26 rue James Barbier 68700 Cernay

📞 03 89 75 54 10